

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 725**13 mai 2002****SOMMAIRE**

A.M.S., Auto Moto Sport, S.à r.l., Schieren	34754	Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A., Erpel-	
Africa Investissements International S.A., Luxem-		dange	34765
bourg	34770	Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	34760
Aldolux S.A., Weiswampach	34759	JS+P Menuiserie S.A., Rosport	34760
ASP AG, Weiswampach	34759	Koremar S.A., Luxembourg	34783
Astra Industries S.A., Luxembourg	34768	L.S. Lux S.A., Basbellain	34755
Astra Industries S.A., Luxembourg	34768	L.S. Lux S.A., Basbellain	34755
Augesons Finance S.A., Luxembourg	34766	Lemcon Company S.A., Luxembourg	34783
Bau-Union Wiltz AG	34758	Maurach AG, Weiswampach	34758
Bitex Internationale S.A.H., Luxembourg	34800	Oakley Trading S.A., Luxembourg	34767
Bitex Internationale S.A.H., Luxembourg	34800	Oakley Trading S.A., Luxembourg	34767
Bitex Internationale S.A.H., Luxembourg	34800	Oberfin S.A., Luxembourg	34779
Business Park + Hotel Management S.A., Weis-		Oberfin S.A., Luxembourg	34779
wampach	34759	Olibats, S.à r.l., Luxembourg	34780
Car Shoe S.A., Luxembourg	34761	Olibats, S.à r.l., Luxembourg	34781
Car Shoe S.A., Luxembourg	34764	Optima Invest Holding S.A., Luxembourg	34773
Carfrank-Distribution, S.à r.l., Rombach/Marte-		Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	34773
lange	34765	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	34773
Computec S.A., Luxembourg	34767	Pluspoint Software S.A., Weiswampach	34761
Computec S.A., Luxembourg	34768	Prainsa, S.à r.l., Luxembourg	34781
Décor 2000 - Rénovalux S.A., Allerborn	34761	Prainsa, S.à r.l., Luxembourg	34783
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem-	
bourg	34785	bourg	34766
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem-	
bourg	34799	bourg	34766
E.H.F.R. S.A., European Health Food Research,		Salon Claude, GmbH, Wiltz	34760
Lullange	34756	Sama Holding S.A., Luxembourg	34777
Eltecnic, S.à r.l., Hoffelt	34754	Sama Holding S.A., Luxembourg	34777
Elwa S.C.I., Troisvierges	34758	Sanidubrux, S.à r.l., Huewel	34761
Enron Metals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34770	Société Immobilière Eschenfeld S.A., Elvange	34761
Enron Metals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34770	Speco, S.à r.l., Wincrange	34754
Firebird S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	34769	Station Sanchis, S.à r.l., Niederfeulen	34755
GBL Finance S.A.H., Luxembourg	34800	Svenska Properties S.A., Bech	34759
Gesparco S.A., Luxembourg	34784	Svenska Properties S.A., Bech	34759
Grenouille Invest, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	34765	T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Die-	
Grenouille Invest, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	34765	kirch	34756
Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg	34772	T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Die-	
I.F.G. 1 S.A., Luxembourg	34799	kirch	34757
IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	34772	Tara Tour Holding S.A., Luxembourg	34778
Inner City Busness, S.à r.l., Eisenbach	34758	Tara Tour Holding S.A., Luxembourg	34779
Interactive Investments S.A., Luxembourg	34769	Universum Luxembourg S.A., Erpeldange	34765
Interactive Investments S.A., Luxembourg	34769	Von Ernst Capital Management S.A., Luxembourg	34772
Interactive Investments S.A., Luxembourg	34769	Von Ernst Capital Management S.A., Luxembourg	34772

ELTECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 16.

R. C. Diekirch B 1.660.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2002, vol. 269, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(00617/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

A.M.S., AUTO MOTO SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 1.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2002, vol. 269, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(00618/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

SPECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.

R. C. Diekirch B 649.

—
Extrait de la décision collective des associés en date du 6 juillet 2001

Les associés de la société SPECO, S.à r.l., Maison, 10 à Wintrange, se sont réunis et ont pris, ce jour, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution:

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts.

Cinquième résolution:

Les associés décident de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Les associés décident de changer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à deux millions cent sept mille quatre-vingt quatorze euros quatre-vingt seize centimes (2.107.094,96 EUR) représenté par quatre-vingt cinq mille (85.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de dix-sept mille neuf cents cinq euros quatre centimes (17.905,04 EUR) par prélèvement sur la réserve légale, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux millions cent vingt cinq mille Euros (2.125.000,-) représenté par quatre-vingt cinq mille (85.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution:

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

Huitième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002, le premier alinéa 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à deux millions cent vingt cinq mille Euros (2.125.000,- EUR) représenté par quatre-vingt cinq mille (85.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Strassen, le 18 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00622/578/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

L.S. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.
R. C. Diekirch B 5.761.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 15 janvier 2002 à 11.00. heures à Basbellain*

L'Assemblée renouvelle, avec effet rétroactif au 8 août 2001, pour une période de un an les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00620/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

L.S. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.
R. C. Diekirch B 5.761.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(00621/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

STATION SANCHIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 78, rue Dudley Yves.

—
Extrait de la décision collective des associés en date du 8 août 2001

Les associés de la société STATION SANCHIS, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité les résolutions suivantes:

Quatrième résolution:

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts.

Cinquième résolution:

Les associés décident de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Les associés décident de changer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros soixante huit centimes (12.394,68 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de cent cinq euros trente deux centimes (105,32 EUR) par prélèvement sur la réserve légale, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution:

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

Huitième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2002, le premier alinéa 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Strassen, le 18 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00623/578/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

**E.H.F.R. S.A., EUROPEAN HEALTH FOOD RESEARCH, Société Anonyme.
(anc. JOJEMA S.A.)**

Siège social: L-9780 Lullange, 1, Antoniushof.
R. C. Diekirch B 1.630.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2000,
Assemblée tenue de façon extraordinaire le 6 juillet 2001*

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Quatrième résolution:

L'Assemblée générale nomme en tant que commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIÉS, S.à r.l. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2004, en même temps que la fin du mandat des administrateurs.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

L'assemblée décide de changer, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé au 1^{er} janvier 2002 à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt Euros cinquante-sept centimes (743.680,57 EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de trois cent dix-neuf Euros quarante-trois centimes (319,43 EUR) par prélèvement sur la réserve légale, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de sept cent quarante-quatre mille Euros (744.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euros (744.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 18 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00624/578/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

T.D.I., TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 5.077.

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société T.D.I., TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex Weber, alors de résidence à Bascharage, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 337 de 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 12 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 82 de 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à L-9991 Weiswampach, maison 117A.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Annulation des anciennes actions; conversion du capital en Euros avec augmentation à concurrence de quatorze mille treize, virgule trente et un (14.013,31) Euros, et création corrélative de nouvelles actions, pour le porter à quarante-cinq mille (45.000,-) Euros, représenté par cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents (300,-) Euros chacune; attribution des nouvelles actions.

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel et augmentation du capital par un nouvel actionnaire, à concurrence de trente mille (30.000,-) Euros, avec création corrélative de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents (300,-) euros chacune, pour le porter à soixante-quinze mille (75.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de trois cents (300,-) Euros chacune.

3. Conversion en euros du capital autorisé.

4. Modification subséquente des premier et quatrième paragraphes de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler les anciennes actions et de convertir le capital en Euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de quatorze mille treize virgule trente et un (14.013,31) Euros, pour le porter à quarante-cinq mille (45.000,-) Euros représenté par cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents (300,-) Euros.

La prédite augmentation de capital a été faite par incorporation des réserves libres de la société.

Les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires proportionnellement au nombre d'anciennes actions qu'ils détenaient.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente mille (30.000,-) Euros, avec création corrélative de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents (300,-) Euros chacune.

Tous les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, il a été admis à la souscription la société anonyme holding RONDO INVEST S.A.H., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

représentée par Monsieur Paul Müller, préqualifié, agissant en tant qu'administrateur-délégué de la prédite société RONDO INVEST S.A.H.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille (30.000,-) Euros, représentant le montant de l'augmentation de capital, se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital autorisé en euros.

Quatrième résolution

En conséquence de tout ce qui précède, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de trois cents (300,-) Euros chacune.»

La première phrase du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent quarante-deux mille (1.242.000,-) Euros, représenté par quatre mille cent quarante (4.140) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (300,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinquante-neuf mille (59.000) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, Ch. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2001, vol. 420, fol. 63, case 10. – Reçu 12.102 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 janvier 2002.

U. Tholl.

(00637/232/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

T.D.I., TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.077.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 décembre 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00638/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

ELWA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 31, Grand-rue.

Depuis le 20 décembre 2001, le capital de la société est réparti comme suit:

Aloyse Wagner	171 parts sociales
Tom Wagner	2 parts sociales
Jerry Wagner	2 parts sociales
Total:	175 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELWA, Société Civile Immobilière

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00625/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

INNER CITY BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Eisenbach, 12, am Duerf.

R. C. Diekirch B 6.067.

Assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 6 novembre 2001

Les soussignés:

- Monsieur Scafati Di Giorgio Fabrizio, gérant, demeurant via Garibaldi 201 à Legnano (Milano);

- Mademoiselle Asli Ikram, gérante, demeurant rue la haie le comte 22 à 5001 Namur.

Déclarent leurs intentions de céder les 100 % de leurs parts sociales à Monsieur Jaquemin Eric.

Domicilié Grand Route, 3 à 4122 Plaine Vaux, et ils acceptent cette cession.

Exposé:

- Monsieur Scafati Di Giorgio et Mademoiselle Asli déclarent démissionner de leur poste d'associé et de gérant de la société et de céder l'intégralité de leurs parts.

- Monsieur Jaquemin Eric devient le gérant unique et l'associé unique de la société.

Ces faits exposés, l'assemblée passe au vote et les propositions sont acceptées à l'unanimité.

F. Scafati Di Giorgio/ I. Asli / E. Jaquemin.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 58, case 6.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00631/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

MAURACH AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 2.715.

Herr Herbert März kündigt mit heutigem Datum als Mitglied des Verwaltungsrates der Firma.

Weiswampach, den 21. Januar 2002.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 23 janvier 2002, vol. 210, fol. 52, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(00632/703/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

BAU-UNION WILTZ AG, Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.300.

Le commissaire de surveillance,

la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., boulevard de la Foire 5, L-1528 Luxembourg,

fait savoir qu'il s'est démis de ses fonctions en raison de l'impossibilité de remplir son mandat avec effet immédiat.

La société FIDOM, S.à r.l., 2 rue Hannelanst, L-9544 Wiltz fait savoir qu'elle dénonce le siège social de la société avec effet immédiat.

Wiltz, le 28 janvier 2002.

FIDOM, S.à r.l. / MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Wiltz, le 4 février 2002, vol. 173, fol. 16, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(00650/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

BUSINESS PARK + HOTEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 4.885.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 23 janvier 2002, vol. 210, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00633/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

ASP AG, Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 4.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 23 janvier 2002, vol. 210, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00634/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

ALDOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 4.682.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 23 janvier 2002, vol. 210, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(00635/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

SVENSKA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 2, Neidiirfchen.

R. C. Diekirch B 4.285.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 octobre 2001 que:
Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à soixante quatorze mille trois cent soixante huit euros six euros cents (EUR 74.368,06).

En conséquence, les articles 5 et 1 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à soixante quatorze mille trois cent soixante huit euros six euros cents (EUR 74.368,06) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription - réquisition -

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12.— Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00639/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

SVENSKA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 2, Neidiirfchen.

R. C. Diekirch B 4.285.

—
EXTRAIT

Les statuts coordonnés, suite à la conversion du capital en euros, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(00640/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

SALON CLAUDE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

M. Decker

Le notaire

(00641/241/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

JS+P MENUISERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R. C. Diekirch B 2.867.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Rosport le lundi 24 décembre 2001 à 11.00 heures*

L'assemblée se réunit sous la présidence de Monsieur Joseph Schmit.

Il désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Schmit.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sanny Schmit-Colson.

Le président constate que les détenteurs de toutes les actions sont présents ou représentés. Tous les actionnaires se reconnaissent valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Conversion de la devise d'expression du capital social de LUF en EUR.
2. Adaptation de l'article 3 des statuts.

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF 10.000.000,- représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de LUF 5.000,- chacune en EUR au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 247.893,52 représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 123,95.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante deux cents (EUR 247.893,52) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre vingt quinze cents (EUR 123,95).»

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30 après lecture et approbation du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 9.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00642/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2002.

JEFFERIES UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(11726/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE ESCHENFELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8533 Elvange, 36, rue Principale.
R. C. Diekirch B 5.486.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 25 janvier 2002, vol. 138, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Signature.

(00643/824/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Huewel, 40, Haaptstross.
R. C. Diekirch B 4.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 30 janvier 2002, vol. 138, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature.

(00644/824/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

PLUSPOINT SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.641.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 25 janvier 2002, vol. 138, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Signature.

(00645/824/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

DECOR 2000 - RENOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 15.
R. C. Diekirch B 6.046.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 30 janvier 2002, vol. 138, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Signature.

(00646/824/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

CAR SHOE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.196.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CAR SHOE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on March 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 43.252 of 2001.

The meeting was opened by Miss Sandrine Martz, comptable, residing in F-Ranguevaux, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Ingelbrecht, employée privée, residing in B-Habay-la-Vieille.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by two million sixty-nine thousand euro (EUR 2,069,000.-) by the issuing of twenty thousand six hundred and ninety (20,690) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each; so after this increase the subscribed capital will amount to two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. Subscription to this increase of capital:

- by PB LUXEMBOURG S.A., with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, for ten thousand five hundred and fifty-two (10,552) shares with a par value of 100.- EUR by conversion into capital of part of its claim for an

amount of one million fifty-three thousand five hundred and seventy-two point zero seven euro (EUR 1,053,572.07) and by subscription in cash of one thousand six hundred and twenty-seven point ninety-three euro (EUR 1,627.93).

- by FANG S.A., with registered office at 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg for ten thousand one hundred and thirty-eight (10,138) shares with a par value of 100.- EUR by conversion into capital of part of its claim for an amount of one million twelve thousand two hundred and fifty-five point fifty-two euro (EUR 1,012,255.52) and by subscription in cash of one thousand five hundred and forty-four point forty-eight euro (EUR 1,544.48).

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by two million sixty-nine thousand euro (EUR 2,069,000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) by the issuing of twenty thousand six hundred and ninety (20,690) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon:

1. PB LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, prenamed, and Mrs Valérie Ingelbrecht, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

by virtue of a proxy established on December 18, 2001,

declares to subscribe to 10,552 new shares and to have them fully paid up:

* in cash so that the amount of one thousand six hundred and twenty-seven point ninety-three euro (EUR 1,627.93) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary, and

* by the conversion into capital of a part of an unquestionable, liquid and immediately payable claim originating out of an advance of one million fifty-three thousand five hundred and seventy-two point zero seven euro (EUR 1,053,572.07), granted by the subscriber to CAR SHOE S.A.

2. Fang S.A., having its registered office at 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a proxy established on December 18, 2001,

declares to subscribe to 10,138 new shares and to have them fully paid up:

* in cash so that the amount of one thousand five hundred and forty-four point forty-eight euro (EUR 1,544.48) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary, and

* by the conversion into capital of a part of an unquestionable, liquid and immediately payable claim originating out of an advance of one million twelve thousand two hundred and fifty-five point fifty-two euro (EUR 1,012,255.52), granted by the subscriber to CAR SHOE S.A.

The existence of the said advances is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Independent Auditors, having its registered office in Luxembourg on December 14, 2001, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the procedures we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

This report and the said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 5. 1st paragraph. The subscribed capital of the corporation is fixed at two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of two million sixty-nine thousand euro (EUR 2,069,000.-) is valued at eighty-three million four hundred and sixty-three thousand two hundred and fifty-three Luxembourg francs (83,463,253.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately nine hundred and forty thousand Luxembourg francs (LUF 940,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAR SHOE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 43.252 de 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à F-Ranguevaux, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à B-Habay-la-Vieille.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions soixante-neuf mille euros (EUR 2.069.000,-) par l'émission de vingt mille six cent quatre-vingt-dix (20.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune; ainsi après augmentation le capital social sera porté à un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription de cette augmentation de capital:

- par PB LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour dix mille cinq cent cinquante-deux (10.552) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par la conversion en capital d'une partie de sa créance pour un montant de un million cinquante-trois mille cinq cent soixante-douze virgule zéro sept euros (EUR 1.053.572,07) et par paiement en espèces de mille six cent vingt-sept virgule quatre-vingt-treize euros (EUR 1.627,93).

- par FANG S.A., ayant son siège social à 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour dix mille cent trente-huit (10.138) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par la conversion en capital d'une partie de sa créance pour un montant de un million douze mille deux cent cinquante-cinq virgule cinquante-deux euro (EUR 1.012.255,52) et par paiement en espèces de mille cinq cent quarante-quatre virgule quarante-huit euros (EUR 1.544,48).

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions soixante-neuf mille euros (EUR 2.069.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) par l'émission de vingt mille six cent quatre-vingt-dix (20.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. PB LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, prénommée et Madame Valérie Ingelbrecht, prénommée, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2001, laquelle société déclare souscrire 10.552 actions nouvelles et les libérer intégralement:

* en espèces de sorte que le montant de mille six cent vingt-sept virgule quatre-vingt-treize euros (EUR 1.627,93) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, et

* par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de CAR SHOE S.A. pour un montant de un million cinquante-trois mille cinq cent soixante-douze virgule zéro sept euros (EUR 1.053.572,07).

2. FANG S.A., ayant son siège social à 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2001,

laquelle société déclare souscrire 10.138 actions nouvelles et les libérer intégralement:

* en espèces de sorte que le montant de mille cinq cent quarante-quatre virgule quarante-huit euros (EUR 1.544,48) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, et

* par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de CAR SHOE S.A. pour un montant de un million douze mille deux cent cinquante-cinq virgule cinquante-deux euro (EUR 1.012.255,52).

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 14 décembre 2001, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Based on the procedures we have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

Ce rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux millions soixante-neuf mille euros (EUR 2.069.000,-) est évalué à quatre-vingt-trois millions quatre cent soixante-trois mille deux cent cinquante-trois francs luxembourgeois (LUF 83.463.253,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ neuf cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 940.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, M. Schmit, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 20, case 12. – Reçu 834.633 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11821/220/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

CAR SHOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 2002.

G. Lecuit

(11822/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

CARFRANK-DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 13, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 924.

—
Le bilan et l'annexe du 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Signature.

(00647/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

UNIVERSUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Erpeldange.

R. C. Diekirch B 3.313.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2002, vol. 269, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00648/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

INTERSPORTIF-INTERVILLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Erpeldange.

R. C. Diekirch B 1.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2002, vol. 269, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00649/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2002.

GRENOUILLE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.292.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date du 16 octobre 2001 que M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste de gérant, en remplacement de M. Alexis Kamarowski, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11805/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

GRENOUILLE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.292.

—
Il résulte d'une résolution prise par le gérant en date du 16 octobre 2001 que le siège social de la société a été transféré du 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, au 231, Val des Bons malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11806/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 63.306.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(11659/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.306.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., réunie au siège social le 21 janvier 2002, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le bilan, le compte de profits et pertes et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000 sont approuvés. Une copie de ce bilan restera annexée au présent procès-verbal, paraphée ne varietur par les comparants.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de poursuivre les activités de la Société malgré les pertes subies excédant 75% du capital social.

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

La démission de BGL- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 28 septembre 2001. Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat à ce jour.

Cinquième résolution

La nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. pour une durée illimitée, en remplacement de BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., est acceptée avec effet au 28 septembre 2001.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 28 septembre 2001.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11660/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

AUGESONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.024.

Constituée en date du 16 juin 1998 et modifiée en date du 19 juin 1998 par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, actes publiés au Mémorial C n° 657 du 16 septembre 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 mars 1999 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 458 du 16 juin 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 20 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 788 du 22 octobre 1999.

Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(11811/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.072.

—
EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

OAKLEY TRADING S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11683/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.072.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2001 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

OAKLEY TRADING S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11687/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

COMPUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.828.

—
EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

COMPUTEC S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11686/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

COMPUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.828.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-sept mille nonante-neuf euro et septante-sept cents (EUR 40.099,77) représenté cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

COMPUTEC S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11693/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

ASTRA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 70.208.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ASTRA INDUSTRIES S.A. du 20 avril 2001 que:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur-délégué de ZANA CORP. et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat. ZANA CORP. restera administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur de ASTRA INDUSTRIES LIMITED et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Philippe Romatif, directeur commercial, demeurant à Beausemblant (France).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11707/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

ASTRA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 70.208.

Réunion du Conseil d'Administration du 20 avril 2001

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la société, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Philippe Romatif, directeur commercial, demeurant à Beausemblant (France), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

P. Romatif / EAST-WEST SERVICES S.A. / ZANA CORP.

Administrateur / Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11708/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.015.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 10 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11689/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.015.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11691/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.015.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

(11701/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

FIREBIRD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.262.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11794/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

ENRON METALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.701.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société, le 16 janvier 2002 à 16.30 heures CET

ENRON METALS (HOLDINGS) LIMITED, associé unique de la Société, décide d'accepter la démission de ENRON METALS GROUPE LIMITED (in administration) avec effet au 16 janvier 2002 à 22.00 heures CET et décide qu'à partir du 16 janvier 2002 à 22.00 heures CET, les autres gérants de la Société seront autorisés et auront le pouvoir de représenter la Société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENRON METALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11714/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

ENRON METALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.701.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société, le 16 janvier 2002 à 16.25 heures CET

ENRON METALS (HOLDINGS) LIMITED, associé unique de la Société, nomme ENRON METALS GROUPE LIMITED (in administration) comme gérant de la Société et décide que chaque gérant de la Société est autorisé et a le pouvoir de représenter la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENRON METALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11715/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.274.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Pierre Aim, company director, residing in B.P. 907, Pointe Noire, Republic of Congo, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B, by virtue of a proxy established on December 20, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers, acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 7, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 43840 of 2001;

- that the capital of the corporation AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid;

- that Mr Pierre Aim has become owner of the shares and has decided to dissolve the company AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Pierre Aim, being sole owner of the shares and liquidator of AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., declares:

– that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
– that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
– regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Pierre Aïm, administrateur de sociétés, demeurant à B.P. 907, Pointe, République du Congo,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 43840 de 2001;

- que le capital social de la société AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Pierre Aïm, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Pierre Aïm, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société AFRICA INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11827/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.885.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 December 2001

Net profit for the year	11,835,173.14 CHF
Profit brought forward	496,433.50 CHF
Dividend	12,100.00 CHF
Profit to be brought forward.	<u>231,606.64 CHF</u>

* Messrs Beat Ungricht, George Hemmer and Marco Chinni are re-elected as Directors for the ensuing year:

* to re-elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11717/022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.885.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(11730/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.741.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(11732/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.843.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(11733/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Signature

Un mandataire

(11719/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., tenue en date du 12 novembre 2001 que:

- Le rapport du commissaire a été approuvé.
- Le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes ont été approuvés pour l'exercice qui s'achève le 31 mars 2001 et l'assemblée générale a décidé de reporter les pertes s'élevant à 238.482,18 EUR.
- L'assemblée a donné décharge au gérant et au commissaire quant à l'exécution de leur mission pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2001.
- L'assemblée a désigné KPMG AUDIT Luxembourg comme commissaire pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2002.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l.

J. Steffen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11722/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OPTIMA INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1.- NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme,
ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg,
ici représenté par Monsieur Olivier Differdange, employé privé, ayant pour adresse professionnelle L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 7 janvier 2002.
- 2.- NEWMASER ASSOCIATES, S.A., Société Anonyme,
ayant son siège social à Pasa Estate, Road Town in Tortola,
ici représenté par Monsieur Olivier Differdange, employé privé, ayant pour adresse professionnelle L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 7 janvier 2002.

Lesquels comparants, présents ou représentés, en vertu de procurations signées ne variateur annexées aux présentes, ont arrêté ce qu'il suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de OPTIMA INVEST HOLDING.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, il pourra être transféré à l'intérieur du pays par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie d'acquisition ou de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, concéder des licences d'exploitation, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, licences d'exploitation.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente-et-un juillet mil cent vingt-neuf sur les sociétés holdings et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille Euro (200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de Euro (10.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nupropriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émissions, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs, ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six années, et en tout temps révoquables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 12. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses administrateurs. Il peut aussi conférer la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 16. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblée Générale

Art. 18. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doive déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, le quatrième mardi de juin de chaque année à 11.00 (onze) heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires se tiendront au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Tout actionnaire donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats de représentation à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale. L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence à la date de la constitution de la société, et se termine le trente-et-un décembre deux mille deux.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissout par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions, quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 31. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux trois cent dix actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. NEW ENTERPRISES S.A., préqualifiée.	1
2. NEWMASTER ASSOCIATES, préqualifiée	1.999

Total des actions: deux mille actions	2.000
---	-------

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille Euro (200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Yves Mertz, Réviseur d'entreprises,
 - b) Monsieur Patrick Rochas, Réviseur d'entreprises, ayant pour adresse professionnelle L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,
 - c) Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, ayant pour adresse professionnelle L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, la société EURO SUISSE AUDIT S.A. avec siège social à Luxembourg.
4. Le siège de la société est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à trois années et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, tous connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Differdange, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2002, vol. 874, fol. 66, case 7. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 janvier 2002.

G. d'Huart.

(11750/207/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

SAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.722.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Un mandataire.

(11720/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

SAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 octobre 2001, que:

les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats d'administrateurs de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11731/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

TARA TOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.220.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TARA TOUR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil C page 829 de 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 432 du 12 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Post.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 2.500.000,-

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: ARISTA INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Jean Beissel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2001, laquelle société déclare souscrire les soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvelles.

Les soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvelles ont été intégralement libérées par la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'actionnaire à l'encontre de TARA TOUR HOLDING S.A., d'un montant total de deux millions cinq cents mille euros (2.500.000,- EUR).

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, en date du 10 décembre 2001, qui conclut comme suit:

«Conclusions

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. l'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. la valeur de l'apport correspond au moins à la rémunération attribuée en contrepartie de cet apport.

3. la valeur de l'apport, représentée par une créance de EUR deux millions cinq cent mille (2.500.000) correspond au moins aux soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions ayant une valeur nominale de EUR quarante (40) à émettre lors de l'augmentation de capital de TARA TOUR HOLDING S.A.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR) représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) est évalué à cent millions huit cent quarante-neuf mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (100.849.750,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ un million cent vingt mille francs luxembourgeois (1.120.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Beissel, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 38, case 2. - Reçu 1.008.498 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11758/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

TARA TOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11759/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OBERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.554.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

OBERFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(11842/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OBERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.554.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

OBERFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(11843/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**OLIBATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OLIBATS HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.960.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

MP INTERNATIONAL S.A. (before named MP INTERNATIONAL HOLDING S.A.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A and B.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of OLIBATS HOLDING, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 11, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 51.375 of 2001.

The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on December 20, 2001, not yet published;

- that it has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to amend the name of the company into OLIBATS, S.à r.l. and decides subsequent to amend the article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name OLIBATS, S.à r.l.»

Second resolution

The partner decides to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decide to amend article 2 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MP INTERNATIONAL S.A. (anciennement dénommée MP INTERNATIONAL HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée OLIBATS HOLDING, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 51.375 de 2001,

dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2001, non encore publié;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la société en OLIBATS, S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination OLIBATS, S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé décide de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 24, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11760/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

OLIBATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11761/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**PRAINSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. PRAINSA HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.302.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

MANIOR, S.à r.l. (before named MANIOR HOLDING, S.à r.l.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by one of its managers, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of PRAINSA HOLDING, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated under the form of a société anonyme by deed of the undersigned notary, on November 18, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 84 of February 11, 1999. The company has been transformed into a company with limited liability by a deed of the undersigned notary on March 29, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 49.988 of 2001;

2) it has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to amend the name of the company into PRAINSA, S.à r.l. and decides subsequent to amend the article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name PRAINSA, S.à r.l., a company with limited liability.»

Second resolution

The partner decides to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decide to amend article 2 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MANIOR, S.à r.l. (anciennement dénommée MANIOR HOLDING, S.à r.l.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par un de ses gérants, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée PRAINSA HOLDING, S.à r.l., constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 84 du 11 février 1999, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 49.988 de 2001;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la société en PRAINSA, S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de PRAINSA, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé décide de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 132S, fol. 24, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11762/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

PRAINSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11763/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

LEMCON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 15.450.

Constituée pardevant Me Frank Baden, notaire de résidence à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 septembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 273 du 26 novembre 1977, modifiée pardevant le même notaire en date du 19 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 828 du 11 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(11813/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

KOREMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 38.842.

Constituée pardevant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 6 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 210 du 19 mai 1992. Le capital a été converti en euro par acte sous seing privé le 21 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOREMAR S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(11814/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

GESPARCO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.321.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Roel Schrijen, economic counsel, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of PARGESA NETHERLANDS B.V., a company with registered office at Rodenrijse-
laan, 23 B, 3037 XB Rotterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on December 12, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GESPARCO S.A., having its principal office in L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 7th of June, 1995, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 430 of September 5, 1995 and the articles of incorporation of which have been amended by a notarial deed on the 12th of June, 1995, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 456 of September 14, 1995, by a notarial deed on February 13, 1996, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 235 of Mai 10, 1996 and by a notarial deed on the 16th of December, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 265 of April 22, 1998;

- that the capital of the corporation GESPARCO S.A. is fixed at two million two hundred and five thousand Luxembourg francs (LUF 2,205,000) represented by forty-four thousand one hundred (44,100) shares with a par value of fifty Luxembourg francs (LUF 50) each, fully paid;

- that PARGESA NETHERLANDS B.V., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GESPARCO S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that PARGESA NETHERLANDS B.V., being sole owner of the shares and liquidator of GESPARCO S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GESPARCO S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at PARGESA HOLD-
ING S.A., 11 Grand-Rue, 1204 Genève.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Roel Schrijen, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PARGESA NETHERLANDS B.V., une société ayant son siège social à Rodenrijse-
laan, 23 B, 3037 XB Rotterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GESPARCO S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 5 septembre 1995, et dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 12 juin 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 456 du 14 septembre 1995, suivant acte notarié reçu par Maître Elter, en date du 13 février 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 235 du 10 mai 1996 et suivant acte notarié en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 265 du 22 avril 1998;

- que le capital social de la société GESPARCO S.A. s'élève actuellement à deux millions deux cent et cinq mille francs luxembourgeois (LUF 2.205.000) représenté par quarante quatre mille cent (44.100) actions d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50) chacune, entièrement libérées;

- que PARGESA NETHERLANDS B.V., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GESPARCO S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que PARGESA NETHERLANDS B.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GESPARCO S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de PARGESA HOLDING S.A., 11 Grand-Rue, 1204 Genève.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schrijen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 37, case 2. - Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11776/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand one, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 74.957, incorporated by deed acted on the 17th day of March 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 497 of July 13, 2000 whose articles of association have been variously amended and for the last time by deed of the 30th day of October 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 92,233 (ninety-two thousand two hundred and thirty-three) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

Agenda:

1. Reclassification of the 92,233 existing shares of EUR 25 each of the Company, the share capital amount of EUR 2,305,825 remaining unchanged, into 17,528 class A shares, 74,205 class B shares and 500 class Z shares, of EUR 25 each and allocation thereof to the shareholders as set out hereafter:

Class A shares	
Officers Nominees Limited	426
DHCRE Nominees 1 Limited	11,664
DHCRE Nominees 2 Limited	1,942
DHCRE Nominees 3 Limited,	1,415
DHCRE Nominees 4 Limited	2,081
	<hr/>
	17,528

Class B shares	
Officers Nominees Limited	1,800
DHCRE Nominees 1 Limited.....	49,380
DHCRE Nominees 2 Limited.....	8,223
DHCRE Nominees 3 Limited.....	5,991
DHCRE Nominees 4 Limited.....	8,811
	74,205

Class Z shares	
Officers Nominees Limited	13
DHCRE Nominees 1 Limited.....	333
DHCRE Nominees 2 Limited.....	55
DHCRE Nominees 3 Limited.....	40
DHCRE Nominees 4 Limited.....	59
	500

2. Capital increase by an amount of EUR 85,000 (divided into 200 class C shares, 200 class D shares, 200 class E1 shares, 200 class E2 shares, 200 class E3 shares, 200 class E4 shares, 200 class E5 shares, 200 class E6 shares, 200 class E7 shares, 200 class E8 shares, 200 class E9 shares, 200 class F1 shares, 200 class F2 shares, 200 class F3 shares, 200 class F4 shares, 200 class F5 shares and 200 class F6 shares) and subscription, appearance of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash.

3. Determination of the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out in article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

4. Amendment of articles eight and nine of the Articles of Association of the Company in accordance with the above substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting resolves that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

1. The partners decide to reclassify the 92,233 existing shares in the Company into 17,528 class A shares, 74,205 class B shares and 500 class Z shares, the share capital amount of EUR 2,305,825 remaining unchanged.

The meeting further decides that such shares shall be allocated to the shareholders of the Company as follows:

Class A shares	
Officers Nominees Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	426
DHCRE Nominees 1 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	11,664
DHCRE Nominees 2 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,942
DHCRE Nominees 3 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	1,415
DHCRE Nominees 4 Limited	
Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom	2,081
	17,528

Class B shares	
Officers Nominees Limited, prenamed	1,800
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.....	49,380
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.....	8,223
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.....	5,991
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.....	8,811
	74,205

Class Z shares	
Officers Nominees Limited, prenamed	13
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.....	333
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.....	55
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.....	40
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.....	59
	500

2. The partners note and approve the subscriptions by the subscribers as set out hereafter and consequentially decide to increase the share capital by an amount of EUR 85,000 (eighty-five thousand Euros) so as to increase it from its present amount of EUR 2,305,825 (two million three hundred and five thousand eight hundred and twenty-five Euros) to EUR 2,390,825 (two million three hundred and ninety thousand eight hundred and twenty-five Euros) by the issue of 200 (two hundred) class C shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class D shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E1 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E2 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E3 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E4 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E5 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E6 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E7 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E8 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class E9 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class F1 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class F2 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class F3 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class F4 shares with a par value of EUR 25 each, 200 (two hundred) class F5 shares with a par value of EUR 25 each and 200 (two hundred) class F6 shares with a par value of EUR 25 each.

The increase of the share capital of the Company is subscribed to as follows:

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class C shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class D shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E1 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E2 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E3 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E4 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
---	---

DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E5 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24
Total: two hundred new shares	<u>200</u>

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E6 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E7 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E8 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24

Total: two hundred new shares 200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class E9 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24

Total: two hundred new shares 200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F1 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed.	24

Total: two hundred new shares 200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F2 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed.	16

DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F3 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F4 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F5 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	200

It is decided to admit the subscription of the 200 (two hundred) new class F6 shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

Officers Nominees Limited, prenamed	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prenamed	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prenamed	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prenamed	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prenamed	24
Total: two hundred new shares	200

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared the aforementioned subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 200 (two hundred) new class C shares, the 200 (two hundred) new class D shares, the 200 (two hundred) new class E1 shares, the 200 (two hundred) new class E2 shares, the 200 (two hundred) new class E3 shares, the 200 (two hundred) new class E4 shares, the 200 (two hundred) new class E5 shares, the 200 (two hundred) new class E6 shares, the 200 (two hundred) new class E7 shares, the 200 (two hundred) new class E8 shares, the 200 (two hundred) new class E9 shares, the 200 (two hundred) new class F1 shares, the 200 (two hundred) new class F2 shares, the 200 (two hundred) new class F3 shares, the 200 (two hundred) new class F4 shares, the 200 (two hundred) new class F5 shares, the 200 (two hundred) new class F6 shares, as set out above and to fully pay such shares by payment in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 85,000 (eighty five thousand Euros) as was certified to the undersigned notary.

3. The meeting resolves to determine the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out hereafter in accordance with article 9 of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

Thus the meeting resolves that:

3.1 Class Z shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

3.2 All other classes of shares are preference voting shares.

3.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

3.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to class Z.

3.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes hereof «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

3.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and the articles of association of the Company) or upon liquidation of the Company (subject as set out under article 20 of the articles of association of the Company) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof, and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to class Z only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

3.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

4. In view of the above, the meeting resolves to amend articles eight and nine of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,390,825 (two million three hundred and ninety thousand eight hundred and twenty-five Euros) represented by 17,528 (seventeen thousand five hundred and twenty-eight) class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 74,205 (seventy-four thousand two hundred and five) class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class C share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class D share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E1 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E2 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E3 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E4 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E5 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E6 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E7 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E8 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class E9, share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F1 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F2 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F3 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F4 share

with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F5 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 200 (two hundred) class F6 share with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, and 500 (five hundred) class Z shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.»

«**Art. 9.** 9.1 Class Z shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

9.2 All other classes of shares are preference voting shares.

9.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

9.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to class Z.

9.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 20 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed by these articles of association to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to class Z only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité DH REAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 74.957 constituée suivant acte reçu le 17 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 13 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois par acte reçu le 30 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 92.233 (quatre-vingt-douze mille deux cent trente-trois) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont liés et qu'ils formeront une seule et unique résolution:

Ordre du jour:

1. Reclassification des 92.233 parts sociales existantes de EUR 25 chacune de la Société, le montant du capital social de EUR 2.305.825 demeurant inchangé, en 17.528 parts sociales de classe A, 74.205 parts sociales de classe B et 500 parts sociales de classe Z de EUR 25 chacune et allocation de celles-ci aux associés comme suit:

Parts sociales de classe A	
Officers Nominees Limited	426
DHCRE Nominees 1 Limited.....	11.664
DHCRE Nominees 2 Limited.....	1.942
DHCRE Nominees 3 Limited.....	1.415
DHCRE Nominees 4 Limited.....	2.081
	<hr/>
	17.528
Parts sociales de classe B	
Officers Nominees Limited	1.800
DHCRE Nominees 1 Limited.....	49.380
DHCRE Nominees 2 Limited.....	8.223
DHCRE Nominees 3 Limited.....	5.991
DHCRE Nominees 4 Limited.....	8.811
	<hr/>
	74.205
Parts sociales de classe Z	
Officers Nominees Limited	13
DHCRE Nominees 1 Limited.....	333
DHCRE Nominees 2 Limited.....	55
DHCRE Nominees 3 Limited.....	40
DHCRE Nominees 4 Limited.....	59
	<hr/>
	500

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 85.000 (divisé en 200 parts sociales de classe C, 200 parts sociales de classe D, 200 parts sociales de classe E1, 200 parts sociales de classe E2, 200 parts sociales de classe E3, 200 parts sociales de classe E4, 200 parts sociales de classe E5, 200 parts sociales de classe E6, 200 parts sociales de classe E7, 200 parts sociales de classe E8, 200 parts sociales de classe E9, 200 parts sociales de classe F1, 200 parts sociales de classe F2, 200 parts sociales de classe F3, 200 parts sociales de classe F4, 200 parts sociales de classe

(vingt-cinq euros) chacune et 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F6 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'augmentation du capital social de la Société est souscrite comme suit:

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe C par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe D par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E1 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E2 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E3 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E4 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E5 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E6 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E7 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E8 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E9 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F1 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales	<u>200</u>

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F2 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:

Officers Nominees Limited, prédésigné.	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales.	200

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F3 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné.	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales.	200

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F4 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné.	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales.	200

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F5 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné.	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales.	200

Il est décidé d'admettre la souscription des 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F6 par les sociétés suivantes:

Souscripteurs Limited Partnerships:	
Officers Nominees Limited, prédésigné.	5
DHCRE Nominees 1 Limited, prédésigné.	133
DHCRE Nominees 2 Limited, prédésigné.	22
DHCRE Nominees 3 Limited, prédésigné.	16
DHCRE Nominees 4 Limited, prédésigné.	24
Total: deux cents nouvelles parts sociales.	200

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations ci-jointes;

ont déclaré souscrire aux 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe C, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe D, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E1, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E2, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E3, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E4, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E5, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E6, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E7, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E8, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe E9, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F1, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F2, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F3, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F4, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F5, 200 (deux cents) parts sociales nouvelles de classe F6, tel que prévu ci-dessus et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 85.000 (quatre-vingt-cinq mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

3. L'assemblée décide de déterminer les droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus ci-après conformément à l'article 9 des statuts de la Société substantiellement en la forme jointe aux procurations et comme le mandataire peut en décider à sa propre discrétion.

En conséquence, l'assemblée décide que:

3.1 Les parts sociales de classe Z sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société.

3.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

3.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

3.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué à la classe Z.

3.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

3.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dûs aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuables à une classe spécifique seront attribués uniquement à la classe Z.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

3.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

4. Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles huit et neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.390.825 (deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-cinq euros) divisé en 17.528 (dix-sept mille cinq cent vingt-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 74.205 (soixante-quatorze mille deux cent cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E1 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E2 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E3 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E4 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E5 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E6 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E7 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E8 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe E9 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F1 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F2 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F3 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F4 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F5 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de classe F6 d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

«**Art. 9.** 9.1 Les parts sociales de classe Z sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société.

9.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

9.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci. Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué à la classe Z.

9.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 20 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dûs aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuables à une classe spécifique seront attribués uniquement à la classe Z.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 17, case 2. – Reçu 850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

J. Elvinger.

(11834/211/842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(11835/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 55.788d.

Constituée avec effet au 1^{er} janvier 1996 par acte de scission dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996, modifiée pardevant le même notaire en date du 25 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 540 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.G. 1 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(11815/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 24.412.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11791/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 24.412.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11792/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 24.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11793/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

GBL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 18.507.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

(11816/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.
